

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au périmètre délimité des abords des monuments historiques de la commune de BONNEVAL

Par arrêté n°079/2026 du 03 juin 2026, une enquête publique sur le projet sus-visé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du **mercredi 1^{er} juillet 2026 à 9h00 au mercredi 15 juillet 2026 à 17h00 inclus**.

Au terme de la procédure, le conseil municipal délibèrera pour suite à donner.

Le Commissaire enquêteur est Monsieur PAYRE Jacques, cadre retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

Sur internet à l'adresse suivante : www.ville-bonneval.eu. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquete.pda@ville-bonneval.fr du 01/07/2026 à 00h00 au 15/07/2026 à 24h00 (les messages envoyés en dehors de cette période ne seront pas pris en compte).

- Sur support papier, en mairie BONNEVAL, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.
- Sur un poste informatique, au siège de l'enquête, en mairie de Bonneval, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Le dossier d'enquête publique comprend toutes les pièces requises au titre de l'article R.123 -8 du code de l'environnement.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de BONNEVAL
A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur
19 rue Saint Roch
28800 BONNEVAL

L'ensemble des observations écrites et parvenues par internet seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et sur le site internet sus-mentionné.

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public à la mairie de BONNEVAL, située 19 rue Saint ROCH -28800 BONNEVAL.

- **Jeudi 2 juillet 2026 de 15h00 à 17 h00**
- **Jeudi 9 juillet 2026 de 15h00 à 17 h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de BONNEVAL et sur internet à l'adresse suivante :

www.ville-bonneval.eu, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

BONNEVAL, le 03 juin 2026

**Le Maire,
Monsieur Eric JUBERT**